UNIL | Université de Lausanne
Faculté de biologie et de médecine

Soutenance de thèse

Madame Alessia Abderhalden

Maîtrise universitaire ès Sciences en psychologie
Université de Lausanne

Soutiendra en vue de l'obtention du grade de
Doctorat ès sciences de la vie (PhD)
de l'Université de Lausanne

sa thèse intitulée :

Regards croisés sur l'application des mesures de protection de la grossesse au travail : entre dispositifs légaux, pratiques et expériences

Directeur·trice de thèse :
Madame la Professeure
Brigitta Danuser

Cette soutenance aura lieu

Lundi 5 octobre 2020
à 17h15

Auditoire 263, Bâtiment Internef, quartier UNIL-Chamberonne, 1015 Lausanne

Pour les soutenances ayant lieu sur la Campus de l'UNIL : le port du masque est obligatoire dans la file d'accès à la manifestation et jusqu'à la place assise dans la salle. Le masque doit également être porté pour tout déplacement dans la salle et à la sortie de celle-ci. De plus, les nom, prénom, numéro de téléphone, code postal des personnes présentes devront être communiqués à l'entrée.

L'entrée est publique

Prof. Niko GELDNER
Directeur de l'École Doctorale

23.09.20

Regards croisés sur l'application des mesures de protection de la grossesse au travail : entre dispositifs légaux, pratiques et expériences

Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne

Haute École de Santé Vaud (HESAV), Haute École Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) en collaboration avec le Centre de médecine générale et santé publique, Lausanne (Unisanté)

Doctorante : Alessia Abderhalden-Zellweger

La présente thèse s'inscrit dans le cadre d'un projet interdisciplinaire plus vaste qui investigue la protection de la maternité au travail. Le projet est conduit par la Haute École de Santé Vaud (HESAV), HES-SO et le Centre universitaire de médecine générale et santé publique (Unisanté).

Travailler en étant enceinte concerne aujourd'hui la majorité des femmes. L'exercice d'une activité professionnelle ne présente pas de risques en soi pour la grossesse. Cependant, des expositions spécifiques sur le lieu de travail, d'ordre physique, chimique et biologique peuvent affecter négativement la santé des femmes, leur bien-être au travail, les issues de grossesse et le développement de l'enfant. À l'instar d'autres pays, la Suisse a introduit des dispositions juridiques de protection de la maternité au travail. Notamment, l'Ordonnance sur la protection de la grossesse au travail (OProMa) vise à protéger la santé des travailleuses enceintes et de leurs enfants à naître, tout en leur permettant de poursuivre leur activité professionnelle.

La présente thèse vise à : 1) acquérir des connaissances sur le degré d'application de l'OProMa en Suisse romande ; 2) identifier les obstacles et les appuis à l'application des mesures protectrices ; 3) comprendre comment les différentes parties prenantes perçoivent et appliquent de ces mesures de protection au sein de l'entreprise.

Nous avons mené deux enquêtes, l'une en ligne auprès des gynécologues obstétriciens et l'autre téléphonique auprès de 202 entreprises de deux secteurs économiques (santé et industrie alimentaire). La faible application de l'OProMa témoigne d'un nombre important de femmes qui ne bénéficient pas des mesures protectrices auxquelles elles auraient droit.

Nous avons ensuite mené une étude qualitative par le biais d'études de cas au sein de six entreprises appartenant aux mêmes secteurs économiques. Les entretiens avec les travailleuses qui ont vécu une grossesse en cours d'emploi et avec les autres parties prenantes au sein de l'entreprise montrent que dans une même entreprise, les acteurs peuvent avoir des perceptions différentes vis-à-vis des risques professionnels et du niveau de soutien proposé ; certaines actions de protection adoptées par l'entreprise peuvent occasionner des effets inattendus et être perçues négativement par les travailleuses. Concernant les pratiques de protection de la grossesse au travail au sein des entreprises, nous observons également des réalités très contrastées entre les entreprises : certaines prévoient des procédures réglées conformes à la législation suisse, alors que d'autres proposent une protection selon une logique informelle et au cas par cas. Dans les cas étudiés, l'existence de mesures protectrices encadrées par la législation représente une ressource pour les managers et les travailleuses, mais la mise en œuvre de ces mesures peut se heurter à des contraintes propres à l'activité professionnelle. L'articulation entre des mesures prévues d'office et la prise en compte de l'expérience des travailleuses et leurs connaissances du terrain s'avère être une piste intéressante.

Dans une perspective d'amélioration des connaissances et des pratiques, la présente thèse propose des pistes de réflexion sur les difficultés d'application et les limites des politiques de protection actuelles. La prise en charge d'une grossesse (plus généralement de la maternité et la paternité) devrait être considérée une responsabilité des entreprises et de la société et non uniquement comme un événement d'ordre privé à la charge de la travailleuse. Enfin, au vu des lacunes mises en évidence sur plusieurs niveaux d'analyse, une amélioration de la protection des travailleuses enceintes ne peut se faire qu'en adoptant une perspective systémique et en s'appuyant sur des alliances solides entre les différentes parties prenantes.